

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL580

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 23 QUATER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« du présent chapitre »

les mots :

« de la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.